

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02721

Numéro SIREN : 484 322 557

Nom ou dénomination : 1 2 3 TOULOUSE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/030759

Désignation de l'entreprise		SARL 1 2 3 TOULOUSE SERVICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		352 ROUTE DE SAINT SIMON		31100 TOULOUSE		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		4 8 4 3 2 2 5 5 7 0 0 0 3 0				Néant		□ *	
				Exercice N clos le		N-1			
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		3 279		3 279	
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		145		215	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		17 364		17 745	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		2 850		2 850	
	TOTAL (II)	BJ		BK		20 787		20 810	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		33 333		109 770	
Autres créances (3)		BZ		CA		12 996		9 591	
Capital souscrit et appelé, non verse		CB		CC					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
	Disponibilités	CF		CG		331 515		264 749	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ		CK		33 333		454 281	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		54 121		475 091	
	Revenus : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks				Créances	

Certifié Conforme à l'original.

449

Désignation de l'entreprise SARL 1 2 3 TOULOUSE SERVICE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 1 500)	DA	1 500		1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	150		150
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	220 513		185 504
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 028		35 009
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	267 191		222 163
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 459		2 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 713		21 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	166 232		133 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	33 497		31 863
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	207 900		188 957	
	Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	475 091		411 120	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	207 900		188 957
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Disponibilités en Euros	X
Charges à payer	X

Certifié conforme à l'original


NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 475 090.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 712 481.70 Euros et dégageant un bénéfice de 45 028.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 279		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	360		
Matériel de transport	12 995		4 268
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 179		1 916
Emballages récupérables et divers	5 750		
TOTAL	29 285		6 184
Prêts, autres immobilisations financières	2 850		
TOTAL	2 850		
TOTAL GENERAL	35 413		6 184

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 279	3 279
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			360	360
Matériel de transport			17 263	17 263
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 095	12 095
Emballages récupérables et divers			5 750	5 750
TOTAL			35 469	35 469
Prêts, autres immobilisations financières			2 850	2 850
TOTAL			2 850	2 850
TOTAL GENERAL			41 597	41 597

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 279			3 279
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	73	72		145
Matériel de transport	3 401	2 432		5 833
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 553	847		8 401
Emballages récupérables et divers	2 129	1 001		3 130
TOTAL	13 156	4 352		17 509
TOTAL GENERAL	16 435	4 352		20 787

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	72				
Matériel de transport	2 432				
Matériel de bureau informatique mobilier	847				
Emballages récupérables et divers	1 001				
TOTAL	4 352				
TOTAL GENERAL	4 352				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	23 984	9 350			33 333
TOTAL	23 984	9 350			33 333
TOTAL GENERAL	23 984	9 350			33 333
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 350			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 850		2 850
Clients douteux ou litigieux	35 527	35 527	
Autres créances clients	107 576	107 576	
Personnel et comptes rattachés	5 328	5 328	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 183	2 183	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 603	1 603	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 882	3 882	
TOTAL	158 949	156 099	2 850

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 713	5 713		
Personnel et comptes rattachés	97 107	97 107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 439	40 439		
Impôts sur les bénéfices	11 712	11 712		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 327	8 327		
Autres impôts taxes et assimilés	8 647	8 647		
Groupe et associés	2 459	2 459		
Autres dettes	33 497	33 497		
TOTAL	207 900	207 900		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.0000	100			100

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
FRAIS CONSTITUTION	104	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	2 459
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 713
Dettes fiscales et sociales	166 232
Autres dettes	33 497
Total	207 901

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le 15/09/2023
BOUGHENOU FAHIMA GERANT

1 2 3 TOULOUSE SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 352 Route de Saint Simon
31100 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 484 322 557

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin,
A 18 heures

Les associés de la société " 1 2 3 TOULOUSE SERVICES", société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros se sont réunis au siège social à Toulouse (31100) 352 route de Saint Simon en assemblée ordinaire sur la convocation faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame REBZANI Fahima, associée gérante, qui constate la présence de :

- Monsieur BOUGHENOU Mourad, titulaire de	20 parts
- Madame REBZANI Fahima, titulaire de	30 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	50 parts

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 50 parts sociales représentent plus de la moitié des parts sociales, qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément à la loi.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion établi en application de l'article L 232-1 du nouveau code du commerce,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- les autres documents requis par la loi.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2022
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code du commerce
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions.
La discussion est ouverte et diverses observations sont présentées.

A son terme, plus personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours francs qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un bénéfice de : **45 028,02** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter, comme suit, le résultat ci-dessus :

- **45 028,02** euros au compte report à nouveau. Après affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à **265 540,79** Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions qui ont poursuivies leurs effets entre la société et Madame REBZANI Fahima, associée gérante, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée par 30 voix sur 50, étant observé que Madame REBZANI Fahima, concernée directement et indirectement, n'a pas pris part au vote.

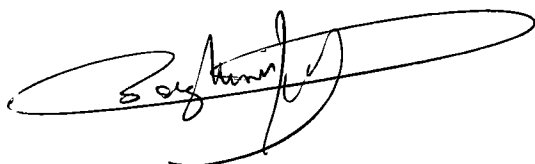
SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions qui ont poursuivies leurs effets entre la société et Monsieur BOUGHENOU Mourad, associé, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

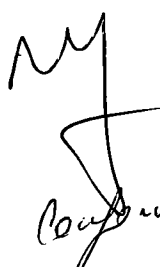
Cette résolution est adoptée par 30 voix sur 30, étant observé que Monsieur BOUGHENOU Mourad, concerné directement et indirectement, n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures, après rédaction et signature du présent procès-verbal par les associés.

BOUGHENOU Mourad

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

REBZANI Fahima

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'M' shape and a vertical stroke.

pour copie Boughenou
La Gérante.